



Les sigles de la régionalisation

ARH Agence régionale de l'hospitalisation

Groupement d'intérêt public associant les Ddass, Drass et caisses d'assurance maladie d'une région. Placée sous l'autorité d'un directeur, sa compétence porte sur l'organisation et le financement de l'hospitalisation publique et privée.

CPER Contrat de plan État-région

Contrats signés entre l'État et les régions sur des questions relatives à l'aménagement du territoire. Certains de ces contrats peuvent porter sur des infrastructures médicales ou hospitalières.

CRPS Comité régional des politiques de santé

Instance régionale placée sous l'autorité du préfet, qui a pour objet d'assurer la concertation entre les institutions concernées par les politiques de santé publique (Affaires sociales, Éducation nationale, etc.).

Ddass Direction départementale des Affaires sanitaires et sociales

Service déconcentré de l'État représentant le ministère chargé de la Santé au niveau du département.

Drass Direction régionale des Affaires sanitaires et sociales

Service déconcentré de l'État représentant le ministère chargé de la Santé au niveau de la région.

Lolf Loi d'orientation de la loi de financement

Cette loi a pour but d'organiser la répartition des dépenses d'assurance maladie (Ondam) sur la base d'actions finalisées (programmes, services de soins, campagnes de prévention, etc.) dont l'efficacité est démontrée ou dont les résultats seront à argumenter par une évaluation finale.

Mildt Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les toxicomanies

Mission interministérielle placée sous l'autorité du Premier ministre, ayant pour objet l'organisation et la coordination des services de l'État concernés par la lutte contre les différentes formes de toxicomanies. Son action est orientée par un plan triennal.

Pass Permanence d'accès aux soins de santé

Permanence tenue par un travailleur social à l'hôpital dans le but d'établir le plus rapidement possible la couverture sociale permettant l'hospitalisation du malade en situation d'exclusion. Cette innovation introduite par la loi de lutte contre les exclusions a permis d'éviter le renvoi de certains malades.

Praps Programme régional d'accès à la prévention et aux soins

Programme régional prévu par la loi de lutte contre les exclusions de 1998, dont l'objet est l'insertion sociale des plus démunis par des projets de santé. Le modèle d'action publique est inspiré des PRS.

PRS Programme régional de santé

Programme préparé et mis en œuvre à l'échelon régional par un petit groupe de personnes issues des différentes institutions et associations compétentes sur un problème de santé publique donné. Le problème est choisi à partir des priorités régionales de santé publique, les ressources proviennent d'un financement par les différents fonds de prévention, et de la contribution des institutions publiques dans l'organisation.

Psas Programmation stratégique des actions de santé

Terme désignant la méthode sélectionnée à l'origine pour élaborer les programmes régionaux de santé. Elle est un compromis entre une démarche rigoureuse par étapes, une analyse de la stratégie des acteurs déjà présents sur le terrain et une participation de la population aux actions entreprises.

PTS Programmes territoriaux de santé

Nom donné à certains programmes de santé publique inspirés des PRS et élaborés à un échelon plus fin que la région (communauté de communes, cantons....).

Sreps Schéma régional d'éducation pour la santé

Document élaboré par les Drass, à partir d'une concertation et portant sur les activités menées par les différents services ou associations de prévention. Ce schéma propose quelques orientations prioritaires pour l'organisation des services.

Sros Schéma régional d'organisation sanitaire

Document arrêté par le directeur de l'ARH, construit à partir d'une concertation avec les acteurs hospitaliers, dont le but est de fixer pour cinq ans des objectifs régionaux pour améliorer la qualité, l'accessibilité et l'efficacité de l'organisation hospitalière, susciter les adaptations et complémentarités entre hôpitaux et déterminer l'organisation territoriale des moyens.

Urcam Union régionale des caisses d'assurance maladie

Organisme technique assurant une fonction d'étude et de conseil auprès des organismes de sécurité sociale de la région. Ses compétences vont du traitement des données de l'assurance maladie à l'organisation des réseaux de soins.

Alain Jourdain
Enseignant-chercheur,
ENSP/LAPSS